



F. REIDE, 10, rue de Solférino  
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10  
Tél.: SUF. 21-38

# Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs  
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 51

Février 1963

## SOMMAIRE

- I - Les revendications
- II - Les commissions d'avancement 1963
- III - L'IPACTE et l'IGRANTE
- IV - La préparation du VIII<sup>e</sup> Congrès
- V - Le rapport du Bureau pour le Congrès

### I - LES REVENDICATIONS

Les textes d'application au CNRS des dispositions prises pour les Fonctionnaires des Catégories C et D ne sont toujours pas signés. Examinant le 5 février dernier cette situation, notre Conseil syndical (réunissant le bureau et les responsables de section) constatait :

1°/ Que satisfaction nous avait été donnée sur la rétroactivité depuis janvier 1962 des dispositions prises pour le CNRS .

2°/ Que la non connaissance de la teneur des textes, et les indices sérieux que nous avons de penser que le projet initial du CNRS serait amenuisé, nous imposaient de ne pas attendre plus longtemps pour relancer nos revendications, élaborées dans une plateforme générale et déposées au CNRS depuis mars 1962.

Le Conseil syndical estimait alors nécessaire, de demander à l'Intersyndicale une réunion générale du personnel au début mars pour :

- Dans le cas où les textes ne seraient toujours pas sortis, examiner cette situation qui pourrait devenir inquiétante et prendre les dispositions nécessaires pour qu'ils sortent.

- Dans le cas où ils seraient sortis les analyser, étudier leurs incidences sur notre plateforme revendicative, et élaborer les moyens pour relancer rapidement cette plateforme.

- Demander une entrevue à Monsieur le Directeur général du CNRS pour discuter de nos revendications, pour qu'une étude sérieuse en soit faite par l'administration, et que des propositions parviennent le plus rapidement possible au Ministère de l'Éducation Nationale.

Depuis maintenant 1 an I/2 les textes du "milliard" sont sortis, apportant pour la plus grande partie du personnel des revalorisations de salaire substantielles. Il n'en reste pas moins que de trop nombreux collègues n'ont pas eu les avantages qu'ils étaient en droit d'escompter et que certains mêmes furent vraiment spoliés. Pour toutes ces raisons nous devons :

nous montrer vigilants sur les textes qui doivent sortir

- ne pas continuer à attendre pour relancer notre plateforme générale, la sortie de ces textes qui sont loin de satisfaire toutes nos revendications ( d'autant plus

loin que nous craignons l'amenuisement du projet initial.

En dernière minute nous apprenons que nos textes ont quitté les services du Budget et que l'Intersyndicale a obtenu de Monsieur Chalvet (Chef de cabinet de Mr. Giscard d'Estaing) l'assurance que nos textes (un décret et un arrêté) sont à la signature du Ministre. Il ne s'agirait donc maintenant que d'une question de jours.

### LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT 1963

Les commissions viennent de se terminer pour toutes les catégories, les avancements d'échelons et les changements de catégorie.

Tous les collègues, syndiqués ou non, qui avaient envoyé leur dossier à nos représentants pour être défendus par eux ont déjà été prévenus de leur résultat individuel.

Quant aux résultats globaux, aux enseignements que nous pouvons tirer de ces Commissions, et aux propositions que nous pouvons faire pour l'avenir, ils feront l'objet d'un important article dans le prochain journal.

### L'IPACTE ET L'IGRANTE

Les cotisations de l'IPACTE. Un arrêté du 21 janvier 1963 relève le taux des cotisations pour l'IPACTE aux  $\frac{3}{4}$  du taux théorique (au lieu de la moitié actuellement). Le nouveau taux de la cotisation prélevée sur le salaire est de 1,85% au lieu de 1,25. Cette mesure qui prend effet au 1/1/1963 n'a pas d'incidence sur le montant des retraites. Le nombre de points étant calculé d'après le taux théorique des cotisations. (Employés, 2,5%, administration 6,5%)

Temps d'affiliation nécessaire. - 2 arrêtés du 7/1/1963 rendent valables pour l'appréciation des dix années nécessaires pour avoir droit à une retraite IGRANTE ou IPACTE, les années d'affiliation à certaines autres institutions non retenues jusque là. Nous vous communiquerons ultérieurement toutes les précisions utiles, quand nous les connaissons.

Validation à l'IGRANTE des services antérieurs à 1960. Le Conseil d'Administration a demandé la prorogation du délai pour le dépôt des demandes de validation au 1er juillet 1963; aucun texte n'est encore paru au J.C. Envoyer d'urgence quand même, vos demandes de validation.

### LA PREPARATION DU VII<sup>e</sup> CONGRES

Le VIII<sup>e</sup> Congrès du Syndicat aura lieu les 30 et 31 mars. Il doit revêtir une très grande importance. Nous demandons à tous les camarades d'étudier le rapport ci-joint, présenté par le Bureau. Nous demandons à toutes les sections de se réunir et de discuter de ce rapport. Il vous parvient un mois avant la date du Congrès, ce qui doit permettre plusieurs discussions fructueuses.

Nous demandons à toutes les Sections de préparer un rapport pour le Congrès. Nous insistons également pour que toutes les sections soient très largement représentées au Congrès, et que des candidatures soient dès à présent suscitées pour le Conseil syndical et le Bureau.

Tous les détails sur l'organisation du Congrès paraîtront dans le Journal de mars, et seront discutés par le Conseil syndical qui aura lieu le 12 mars.

RAPPORT DU BUREAU POUR LE VIII° CONGRES

30 et 31 mars 1963

Le 7° Congrès du Syndicat (31 mars - 1er avril 1962) était le Congrès "du milliard", aboutissement de longues années de luttes revendicatives.

Le 8° Congrès va se tenir au moment où, par notre action, une des étapes dans la voie que nous nous sommes définie, aura été accomplie, ou sur le point de s'accomplir. Cette voie est, en priorité, le redressement des anomalies et injustices introduites ou maintenues par les textes de juin 1961.

Ce 8° Congrès n'aura plus, au nombre de ses préoccupations, la guerre d'Algérie puisque la France est pour la première fois en paix depuis 23 ans. Mais les méthodes et les tentatives du Pouvoir installé à la faveur du drame algérien, suscitent les inquiétudes et les réactions des salariés et de leurs organisations

Au premier rang de celles-ci se trouve la C.G.T., comme l'ont confirmé les résultats des élections du 13 décembre à la Sécurité Sociale, en dépit de l'ingérence du parti politique gouvernemental qui, à la veille de ces élections, lançait un appel à "faire barrage à la C.G.T.". La C.G.T. est la seule organisation syndicale qui ait amélioré ses positions en progressant en nombre de voix et en pourcentage. A elle seule, elle rassemble plus de voix que l'ensemble des autres organisations syndicales.

Au CNRS, la C.G.T. progresse. Cela nous pose des problèmes d'organisation pour faire face à nos tâches et à nos responsabilités dans tous les domaines.

Nous aurons, lors du VIII° Congrès à nous préoccuper tout particulièrement de ces questions.

I - L'ACTION REVENDICATIVE DANS LE CADRE DU C.N.R.S.

Fin mars 1962, la plateforme revendicative intersyndicale élaborée après le milliard était déposée au CNRS.

Le 30 mai 1962, une entrevue au CNRS (la seconde) à propos de la plateforme posait également la question de la répercussion sur nos catégories correspondantes des mesures prises pour les Cadres C et D de fonctionnaires.

Le 26 juin 1962 les revendications de notre plateforme étaient présentées à Mr. BERGERARD, du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

Le 9 juillet, le CNRS nous communiquait ses propositions relatives à la répercussion des mesures prises pour les fonctionnaires : augmentations d'indices, réductions de durée de carrière (catégories 9B à 2B); aménagements

statutaires pour les D et 6B à 4B; date d'effet au 1er juillet 1962.

Ce projet appelait des critiques, notamment sur sa date d'effet et sur des dispositions statutaires prévues pour les 4B et 5B. Les critiques ont été faites et discutées avec l'administration. (Nous obtenions gain de cause lors de l'entrevue au CNRS du 17 octobre).

Cependant, le projet apportait, bien que dans une faible mesure, des améliorations aux catégories les plus lésées au moment du milliard. Aussi le syndicat décidait d'agir pour en activer la sortie.

La nécessité de cette action devint bientôt évidente devant :

- a) les prétextes que fournissait l'absence de Ministre titulaire de l'Education Nationale (en octobre le projet était encore à l'Education Nationale!)
- b) la mauvaise volonté des Finances pour lesquelles la répercussion demandée était très contestable!

La fin de l'année approchant, le risque de ne pas avoir le rappel de janvier 1962 grandissait (la fin de l'exercice budgétaire pouvait servir de prétexte aux organismes officiels si les textes ne paraissaient pas ou si des dispositions spéciales n'étaient pas prévues).

Ce furent alors les mouvements nombreux et importants de fin novembre et décembre : 12 novembre, 27 novembre (manifestation massive aux Finances), délégations tourmentées du 3 décembre au 9 décembre, Assemblée Générale du 11 décembre et du 18 décembre.

Les Finances acceptaient enfin de recevoir l'Intersyndicale le 11 décembre. Le 13 décembre une intervention auprès du Ministère des Finances était demandée à Mr. BARONQUERES (du Ministère de l'Education Nationale)

Cette période d'activité considérable du personnel oblige les Finances à examiner les textes et à s'engager sur le principe du rappel au 1er janvier 1962.

Ces éléments étaient acquis grâce à nos actions de fin d'année.

Au moment où ce rapport est rédigé, le décret et l'arrêté sont à la signature des Ministres...

Notre Conseil National du 5-2-63 examinant la situation décidait de relancer l'action sur la plateforme générale en intervenant auprès du CNRS.

## II - L'ACTION REVENDICATIVE DANS LE CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

La liaison de notre situation à celle des Fonctionnaires est de plus en plus connue du personnel du CNRS, liaison en ce qui concerne nos rémunérations aussi bien qu'en ce qui concerne certaines règles statutaires.

En mai 1962, après des conversations gouvernement-fédérations de fonctionnaires F.C., C.F.T.C., F.E.N., d'où était exclue la C.G.T., et après avoir mené

grand tapage à la radio et dans la presse à propos d'une grève pour le 25 mai, les Fédérations F.O., C.F.T.C. et F.E.N. annulaient le projet, sans avoir atteint aucun des objectifs définis par les Conseils Supérieurs de la Fonction Publique des 20 février et 11 mai :

- acompte de 50 NF pour les Cadres C et D
- réforme des Cadres C et D (relèvements indiciaires substantiels, réduction du nombre des échelles, amélioration des possibilités de promotion à des échelles supérieures).

Déjà en juin et novembre 1961, d'analogues renoncements à la lutte s'étaient produits alors que des améliorations substantielles pouvaient être obtenues par la fermeté et l'unité.

Au CNRS, les syndicats F.O. et C.F.T.C. se sont réfugiés derrière les consignes de leurs Fédérations pour ne pas s'associer aux mouvements organisés par la C.G.T. les 10 et 16 mai. En de nombreux endroits, en dépit de cette situation difficile, des actions importantes ont eu lieu le 16 mai et une campagne d'information a pu se développer dans le personnel.

Ainsi la portée des textes de répercussion pour lesquels nous avons lutté dans la dernière période aurait été beaucoup plus importante, si l'action unie de la Fonction Publique s'était développée en mai 1962, comme le demandait la C.G.T.

Aujourd'hui, avec tous nos collègues agents de l'Etat, nous avons la préoccupation de la défense de nos libertés syndicales, du droit de grève : le Pouvoir use de plus en plus de la réquisition ou de la menace de réquisition. Après les Cheminots, Conducteurs de la R.A.T.P., Personnel de la Navigation aérienne, de la Météo, d'Air France, ce sont les Agents des Etablissements de l'Education Nationale qui ont subi la menace de réquisition à l'occasion de la grève qu'ils projetaient le 4 janvier. Cette dernière action du gouvernement a suscité de nombreuses protestations et la Conférence de Presse C.G.T. du 24 janvier 1963 sur "les atteintes du Pouvoir au Droit de grève".

Dans nos établissements, la solidarité avec les Agents des Lycées et Collèges s'est de nouveau manifestée à l'occasion de leur grève du 25 février.

### III - RETRAITES

Après les deux documents sur l'IGRANTE (Validations, en mai 1961, et Fonctionnement, en octobre 1961) le Syndicat a édité en juin 1962 le 3<sup>e</sup> document sur l'IPACTE.

L'activité du Syndicat dans le domaine des retraites se poursuit et s'intensifie. Nous sommes représentés par une camarade au Conseil d'Administration provisoire de l'IGRANTE (où la C.G.T. a deux représentants).

Par arrêté du 18-6-62, le versement des cotisations pour la validation à l'IGRANTE des services antérieurs au 1-1-60 est réduit à la moitié de leur montant. La question de la réduction des 10 ans de cotisations nécessaires à l'octroi d'une retraite est toujours débattue.

Les élections au Conseil d'Administration de l'IPACTE, le 30 novembre, ont fait l'objet d'un effort tout particulier du syndicat. Nous y avons enregistré un succès puisque la C.G.T. y a plus que doublé ses voix et obtient un élu (notre camarade TRUNKENBOLTZ de la Recherche agronomique) alors que jusqu'à présent elle n'en avait pas.

Les élections à la Sécurité Sociale ont également mobilisé les forces du syndicat et nous avons élaboré et publié dans notre Bulletin de novembre 1962 un document sur l'ensemble des problèmes de la Sécurité sociale : origine et principe, risques couverts, insuffisances et causes, situation financière, organisation générale, programme de la C.G.T.

Cet effort à propos des élections du 13 novembre ne nous a pas encore permis d'élaborer le document sur la retraite sécurité sociale, comparable à ceux que nous avons édités sur l'IGRANTE et l'IPACTE, document qui compléterait les 3 aspects de notre système de retraites.

Egalement, les problèmes fort complexes liés à la titularisation n'ont pu qu'être abordés très incomplètement, si bien que nous ne sommes pas encore en mesure d'avoir une position solidement motivée sur ce sujet.

#### IV - COMMISSIONS PARITAIRES

Le syndicat a poursuivi l'organisation du travail de ses représentants en Commissions Paritaires. Les réunions préalables des responsables ont permis une meilleure préparation et des échanges d'idées fructueux tirés de l'expérience des diverses commissions.

Cette année, les Commissions paritaires d'avancement de février 1963 ont représenté un travail plus considérable que jamais, dû à l'augmentation du nombre des dossiers qui nous sont confiés. La proposition de notre syndicat (reprise par l'Intersyndicale et adoptée par l'Administration) concernant le cumul des années d'ancienneté en 5B et 4B pour l'accès à 3B a permis d'utiliser enfin les possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude à 3B (jusqu'à présent fort peu employées) et de résoudre de nombreux cas.

#### V - LES PERSONNELS "SANS CADRE"

Les questions relatives à ces personnels, évoquées par nos deux précédents Congrès s'étaient jusque là limitées à l'expérience importante d'Orsay.

Depuis le 7<sup>o</sup> Congrès d'autres sections, notamment l'Observatoire de Meudon et Bellevue ont eu des problèmes en rapport avec des personnels à "contrats spéciaux" (crédits de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique, crédits de l'Espace).

Le 16 Janvier 1963 des propositions précises ont été faites, par notre organisation et par le syndicat des Chercheurs, à l'administration du CNRS afin de doter ces personnels d'un contrat décent, de leur conférer le plus possible des conditions analogues à celles des agents du CNRS, et afin de prévoir leur intégration dans les cadres techniciens ou chercheurs.

Il se confirme que le problème des personnels payés sur des crédits divers prend de plus en plus d'importance, qu'il pose des questions de fond relatives à l'organisation de la Recherche et du CNRS d'une part, et à la défense de nos intérêts de contractuels de droit public, d'autre part.

Un autre point important est le problème des vacataires. Malheureusement leur situation n'a pas encore pu faire l'objet de l'étude poussée qu'elle mériterait.

## VI - OEUVRES SOCIALES

Avec 6 années d'activité, le Comité d'Action et d'Entr'aide sociales prend une place de plus en plus importante dans le secteur des oeuvres sociales au CNRS où, avant sa création, presque rien n'existait pratiquement.

Assurer la vie complexe et le développement du Comité est une des responsabilités importantes des organisations syndicales. Notre syndicat a, cette année, accru ses efforts pour cela et organisé une meilleure représentation dans toutes les commissions (enfance, sports et loisirs, logement, prêts).

La Commission d'Aide Exceptionnelle a également poursuivi son activité régulière, avec la participation efficace de nos camarades.

## VII - RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE LA C.G.T.

Le Syndicat est représenté à l'U.D. de la Seine et a noué des contacts plus fréquents avec l'U.D. de Seine et Oise, notamment par la section d'Orsay.

Notre contribution à la vie de la F.E.N. - C.G.T. s'est poursuivie par notre présence au Secrétariat (1 camarade), au Bureau (3 camarades) et à la Commission Administrative (5 camarades). Le 17 Septembre 1962 les travaux de la C.A. de la FEN - CGT se sont terminés par 3 motions importantes sur la paix et la démocratie, les rémunérations, les problèmes posés par la rentrée scolaire.

Nous avons eu de nombreux contacts, essentiellement par notre section d'Orsay, avec le jeune Syndicat National des Personnels de l'Enseignement Supérieur (C.G.T.).

Nous avons été en relations avec le responsable à la Bourse du Travail des Syndicats C.G.T. "Santé Privé" pour des problèmes d'assimilation à notre statut.

Nous avons été en rapports comme par le passé, avec le syndicat C.G.T. de l'Institut National Agronomique dont le personnel vient d'obtenir un statut identique au nôtre, ce qui peut être d'une grande importance pour les actions futures.

A la demande de l'U.G.F.F., notre syndicat a délégué auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Publique une camarade qui siègera pour les problèmes relatifs aux oeuvres sociales.

## VIII - RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

Les rapports intersyndicaux avec les organisations FO et CFTC du CNRS ont continué comme par le passé.

Les relations avec les Contractuels des Accélérateurs (FEN) ont été poursuivies.

Nous avons assisté, les 15 et 16 décembre 1962, au 8<sup>e</sup> Congrès du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (FEN), syndicat avec lequel les contacts ont été régulièrement assurés. Le Bureau du Syndicat a également, en vue de simplifier et de rendre plus suivies nos relations avec les Chercheurs et avec l'Enseignement Supérieur mandaté spécialement un camarade pour assurer ces relations, et la participation du Syndicat dans toutes les manifestations relatives à la vie de l'Université et de la Recherche.

## IX - LA DEFENSE DE LA RECHERCHE ET DU CNRS

Le précédent Congrès avait attaché un intérêt tout particulier à ces questions. Un débat a été engagé sur la Recherche Scientifique lors du Conseil national du 19 juin 1962. Le Bulletin de novembre 1962 rappelait les bases de notre action dans le domaine de la défense du CNRS et de la Recherche scientifique.

Un rapport détaillé sera fait au 8<sup>e</sup> Congrès, mais, dès la présentation de ce rapport écrit, le Bureau a tenu à donner à ces questions une importance particulière.

Devant la monstrueuse utilisation de certains résultats scientifiques, la responsabilité sociale des savants et techniciens s'accroît. Il est de moins en moins possible, pour un scientifique, de rester isolé dans un laboratoire, face au détournement, opéré par des hommes, des résultats de la Recherche.

Il nous a paru intéressant, alors que le gouvernement est engagé dans la politique de force de frappe, à l'heure où la confiance populaire dans les bienfaits de la science peut, à juste titre, être ébranlée par les menaces d'une guerre atomique, d'apporter au Congrès des éléments de réflexion sur notre position envers la Recherche Scientifique.

### a) Les principes

Une nation qui ne fait pas l'effort nécessaire en faveur de la science et des travailleurs scientifiques est une nation dont le progrès technique ira s'amenuisant, son niveau économique et culturel ne peut que s'abaisser. Ceci est lié directement à nos conditions de vie et c'est donc notre devoir d'organisation syndicale de lutter pour le développement de la Recherche.

Pour beaucoup, il existe deux sortes de recherches : la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Nous pensons que cette distinction est arbitraire, que ces deux domaines de recherche sont étroitement liés, que le second, en particulier, ne peut exister sans le premier, et que sacrifier la recherche fondamentale à la science appliquée sous des prétextes de rentabilité immédiate,

c'est finalement non seulement juguler l'épanouissement scientifique d'une nation, mais aussi, à brève échéance son indépendance économique.

Enfin, l'orientation de la Recherche ne peut nous laisser indifférent. La plupart des découvertes présentent un aspect bénéfique ou maléfique suivant l'utilisation qui en sera faite. Qu'on ne détourne pas à des fins destructrices les résultats scientifiques, que la science soit utilisée pacifiquement en vue du bien-être des hommes, c'est aussi une préoccupation conforme à l'intérêt des travailleurs, donc un devoir d'organisation syndicale.

#### b) Le rôle du CNRS

C'est en partie sur ces bases que, en 1945, fut réorganisé le CNRS issu de la fusion de différents organismes de recherches fondamentales et industrielles : établissement public, placé sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale, dont la mission demeure, aux termes des décrets de 1959 de "développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres et d'analyser, pour le gouvernement, d'une manière permanente, la conjoncture scientifique".

#### c) Les "difficultés" du CNRS

Depuis de nombreuses années déjà, sous différents prétextes le pouvoir essaye de porter des atteintes aux prérogatives du CNRS.

Le plus simple évidemment, pour diminuer l'efficacité d'un organisme est de le priver de moyens financiers : on freine ainsi son expansion et on empêche le recrutement et la rétribution normale de ses personnels, aspect qui intéresse directement une organisation syndicale.

Pour pallier les difficultés de recrutement dues au manque de crédits et de postes, nous assistons, depuis quelques années à une floraison de cadres parallèles : contractuels des grands accélérateurs d'Orsay, contractuels de Faculté, personnel payé sur des crédits de fonctionnement de laboratoire, contrats individuels de la Délégation Générale à la Recherche scientifique.

On doutera de l'efficacité de cette anarchie de types de postes qui crée, dans un même laboratoire, des régimes et des salaires souvent fort différents, pour un personnel remplissant strictement les mêmes fonctions.

Par ailleurs, le manque de crédits a amené certains laboratoires, à passer avec l'industrie des contrats. Cette solution, si elle permet au laboratoire de vivre, permet aussi, à plus ou moins longue échéance, à l'industrie qui finance, d'orienter les recherches effectuées, ce qui nous paraît particulièrement grave.

Enfin, il a été question de priver le CNRS de la tutelle de l'Education Nationale, et nous avons dû lutter pour qu'il y demeure, pour qu'il ne soit pas démantelé, pour qu'on n'impose pas de discriminations entre disciplines "rentables" et "non rentables".

#### d) Conclusions

Dans sa conception, comme dans son fonctionnement, le CNRS n'est pas (et ne doit pas devenir) un organisme propre à accroître les bénéfices des grosses entreprises industrielles ou commerciales dont les représentants siègent au Gouvernement

C'est pourquoi sans doute, ceux-ci battent en brèche les principes qui ont présidé à la formation du Centre, tandis qu'ils votent très facilement 450 milliards pour Pierrelatte dont la production servira à la fabrication de bombes thermonucléaires (alors que le budget du CNRS n'est que de 41 milliards!)

Un des soucis de notre organisation syndicale est de conserver à notre pays un organisme tel que le CNRS, mettant la recherche au service de la collectivité et non à celui des profits capitalistes.

Il nous paraît intéressant de discuter des points suivants :

- ce que devrait être l'expansion du CNRS. Ce qu'elle est .
- L'industrie privée dans les Laboratoires du CNRS
- Rôle de la Délégation Générale, rôle du Centre d'Etudes Spatiales, leur rapport avec le CNRS.

Ainsi pour pourrons améliorer en particulier la contribution de notre organisation syndicale à l'Union des Travailleurs Scientifiques, Union à la vie de laquelle plusieurs de nos camarades participent directement.

#### X - RENFORCEMENT DU SYNDICAT ET DE L'ORGANISATION

Une des tâches essentielles définies par le Congrès de l'an passé, compte tenu du développement du syndicat, était d'améliorer la vie et le travail de notre organisation.

Cette tâche comportait quatre points importants :

- accroître le nombre de nos adhérents
- développer parallèlement le fonctionnement des sections.
- maintenir et accentuer notre présence dans tous les organismes au service du personnel.
- augmenter les échanges avec la province.

#### a) Quels sont les résultats d'une année de travail?

- Le nombre de nos adhérents a continué d'augmenter cette année d'une façon sensible, mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine car les possibilités sont encore loin d'être utilisées.

#### - Le développement de nos sections

Si l'on excepte quelques gros centres où les sections fonctionnent normalement et l'expérience satisfaisante qui s'est poursuivie de "collectifs" groupant des personnels assez dispersés, un nombre important de moyennes et petites sections vivent "tant bien que mal". Il faut absolument transformer cette situation, nous essaierons de voir comment, plus loin.

- Maintien et accentuation de notre présence.

De nouveaux camarades participent depuis le dernier Congrès au Conseil National. Beaucoup d'entre eux ont suivi notre école syndicale de juin-juillet 1962, école qui a été une réussite importante.

C'est parmi ces camarades et d'autres encore qu'il nous faut trouver les militants en nombre suffisant pour pouvoir assurer correctement toutes les tâches du syndicat, en particulier sa présence (au CAES, à l'UTS notamment)

Trop peu a été fait. Beaucoup reste à faire.

- Echanges Paris-Province

Les décisions du dernier Congrès ont reçu un commencement d'exécution un camarade parisien a effectué un déplacement dans une section de province, à la demande de celle-ci. Egalement le Conseil National du 8 décembre a fait appel à plusieurs camarades de Province.

Ces deux expériences ont complètement confirmé l'utilité, le caractère indispensable, actuellement, de ces rapports Paris-Province. A coup sûr, cela devra être poursuivi et considérablement augmenté.

b) Que faire pour améliorer ces résultats?

- Il nous faut, avant tout, accroître le nombre de nos militants. Pour cela nous devons étendre l'expérience de l'école syndicale à une nouvelle école générale et à des écoles "techniques". Ces dernières auraient pour but d'expliquer en détail le fonctionnement du CNRS, les points du statut, les textes qui nous régissent...

Ainsi, pour les mille questions qui se posent dans les laboratoires aux travailleurs, il ne serait plus nécessaire de s'adresser toujours aux mêmes camarades qui sont loin, au Bureau par exemple, et qui sont surchargés de tâches.

- Il nous faut également réorganiser ou organiser les sections ou "collectifs" partout où c'est nécessaire.

Dans les grosses ou moyennes sections une structure interne solide doit exister et remplir ses fonctions (sous-sections, bureau, réunions, etc...) Les responsabilités ne doivent en aucun cas être supportées par un seul camarade.

Chez les isolés et dans les petites sections, c'est vers des regroupements (sur le plan géographique, par exemple) que nous devons tendre, avec l'organisation de permanences à dates fixes, en des lieux précis, et pour la connaissance desquelles un travail important doit être fait. Cela réussit toujours car cela correspond à un besoin véritable.

Il y a toujours, même où les camarades sont peu nombreux et dispersés, une forme d'organisation à trouver qui permette les contacts réguliers, les discussions des problèmes du syndicat, les réponses aux questions que se posent les travailleurs du CNRS.

De cette façon toujours plus de secteurs seront touchés et les bases nécessaires à l'élaboration d'un travail encore plus constructif du syndicat seront réalisées.

### CONCLUSION

Déjà, avant le VII<sup>e</sup> Congrès, nous avons amélioré le travail d'explication sur le rôle de l'organisation syndicale (bulletin de janvier 1962), rôle de défense à la fois des droits et intérêts les plus immédiats et des intérêts les plus fondamentaux.

Nous avons poursuivi cette tâche car de ces intérêts fondamentaux : la paix, la démocratie, dépendent l'expression et l'existence même de l'organisation syndicale.

Aujourd'hui, la situation politique de notre pays fait peser de graves menaces sur les organisations des travailleurs. Nous avons, sans dépendre de quelque parti politique que ce soit, à jouer notre rôle dans la restauration de la démocratie, restauration nécessaire au plein épanouissement de l'organisation syndicale et à l'accomplissement de progrès décisifs dans la condition des salariés (rémunérations, congés, garanties, retraites...)

Pour cela l'unité de toutes les forces syndicales, de toutes les forces républicaines et démocratiques est nécessaire.

C'est dans cette perspective que se placeront les travaux de notre VIII<sup>e</sup> Congrès.

Nous y préparerons les nouveaux succès revendicatifs du personnel du CNRS, et nous y renforcerons notre opposition aux restrictions des libertés syndicales et démocratiques.